

CHARTRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

1. Chacun peut emprunter 10 livres au maximum, mais pas plus de 4 de la même collection.
2. Il faut passer au bureau pour faire timbrer les livres et les enregistrer pour le prêt avant de partir.
3. On peut réserver quelques livres. Après deux semaines sans être venu les chercher, la réservation est annulée.
4. Il faut avoir soin des livres. On les transporte dans un sac (d'école ou autre).
5. Les livres sont rangés dans un endroit sûr où ils ne seront pas abîmés et où on les retrouvera facilement.
6. On peut garder les livres un mois au maximum. On peut les ramener plus vite. On peut aussi prolonger un livre mais il faut quand même le ramener pour cela.
7. Les 2 premiers rappels sont gratuits. A partir du 3^{ème}, il faut payer 2 francs.
8. Si un livre est perdu ou abîmé, il faut le rembourser.
9. Les dons de livres sont acceptés. Les livres donnés ne peuvent plus être récupérés, ils appartiennent à la bibliothèque.

BONNE LECTURE !

